

Atelier n.17

Le droit de préemption de la SAFER : champ d'application et modalités de purge.

Publics

- Notaires
- Clercs
- Collaborateurs

Niveau

Initié

Objectifs

· Améliorer sa pratique quotidienne

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation

Plus-value

Savoir identifier les risques de préemption de la SAFER dans le cadre des ventes rurales, pouvoir anticiper la purge et informer ses clients

Présentation

À travers des questions pratiques, cette formation vous donnera l'essentiel des connaissances qui vous sont nécessaires pour savoir quand et comment purger le droit de préemption de la SAFER.

Objectifs et contenu pédagogique:

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser les règles applicables au droit de préemption de la SAFER :
- identifier quels sont les biens concernés ;
- connaître les modalités de purge ;
- savoir comment réagir et conseiller son client face à une préemption avec révision du prix ou une préemption partielle.

Approche pédagogique:

- Exposé théorique Rappel des principes
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Étude de cas -Série d'exemples concrets
- Schémas de synthèse
- Support visuel

Formatrice:

Léa Claudet.

juriste consultant du CRIDON LYON

PROGRAMME

1h30

 Champ d'application du droit de préemption de la SAFER : quant aux biens, quant aux actes, principaux cas d'exemption

45 minutes

 Modalités de purge : règles de fond-règles de forme-notification au titre de l'obligation d'information généralisée

15 minutes 15 minutes

3. La procédure de préemption avec révision du prix4. La procédure de préemption partielle

15 minutes

INFORMATIONS PRATIQUES

COÛT D'UN ATELIER:

52.50 € HT

Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.

MOYENS TECHNIQUES:

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION:

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

INSCRIPTIONS ET SUIVI:

Inscription sur: https://formation.adnov.fr/.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- · La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
- · Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
- · À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

INSCRIPTION: ADNOV

organismeformation@adnov.fr 0 800 710 620 (service et appel gratuits)

PRISE EN CHARGE FINANCIERE: OPCO EP contacts de vos délégués départ ementaux - page 31 à 33

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

> Pour plus d'informations, contactez-nous au 0 800 710 620 Service & appel gratuits

> > Pour consulter nos statistiques, cliquez ici 🔗